

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 septembre 2008 à 20 H 30**

L'an deux mille huit, le seize septembre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 9 septembre 2008, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C, Maire, M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, Melle ALTHEN, M. BOLE BESANCON, Adjoint, M. CHABERT, Mme FERMOSELLE, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M PRONE, Mme PRONE, Mme DESCHER, M BOISSIE, M. VICALVI, Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. LAMURE,  
M. PROST est arrivé à 21h00.

### **Absents excusés :**

Mme MARAIS, M TIRABOSCHI, M RISPAL, M CHAVENT

### **Ont donné un Pouvoir :**

Mme MARAIS représentée par Mme KALLA  
M. TIRABOSCHI représenté par Mme FERMOSELLE  
M. RISPAL représenté par M CAMPION  
M CHAVENT représenté par M LAMURE

Mme Catherine VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'un conseil municipal exceptionnel est prévu pour le vendredi 19 septembre 2008 à 19h30 pour aborder la question de la préemption de la propriété n°AD 343 appartenant à Monsieur et Madame CALLEN.

Le procès verbal de la séance du 28 août 2008 est validé.

Madame BONNEL remarque que toutes les interventions ne sont pas notées dans le procès-verbal ainsi que le nom des intervenants.

Monsieur le Maire passe la parole au secrétaire, Monsieur TOURILLIER, qui rappelle la règle en la matière. Le procès-verbal n'a pas à retranscrire la totalité de interventions faites en

cours de séance, mais seulement à donner l'essentiel des plus importantes. Par contre il est de pratique administrative courante qu'un membre de l'assemblée puisse demander expressément que son intervention figure au procès-verbal soit au moment de son intervention, soit lors de l'approbation du procès-verbal à la séance suivante.

### **N°1. D.I.A.**

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

1. Habitation :	Lotissement Les Rives de Saône	AE 413	255 000€
2. Habitation :	88 chemin des Garennes	AC 720	319 600 €
3. Habitation :	610 rue de Saint Trivier	AH 768/770	385 000 €
4. Habitation:	165 avenue des Vignes	AH 542	220 000 €
5. Habitation :	58 rue de Lyon	AH 464	110 000 €

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les DIA présentées. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **N°2. Subvention de fonctionnement pour l'Art en Sort.**

Monsieur le Maire rappelle que seules les subventions dont le montant est connu précisément peuvent être inscrites au budget primitif. Pour toute demande intervenant après le vote du BP, il convient de délibérer dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée.

Il présente la demande de subvention de l'Art en Sort d'un montant de 2000 €. Elle permettra d'aider l'association dans l'organisation des deux concerts d'Anne GASTINEL à la chapelle des Minimes. Il indique que le conseil général a versé une subvention de 1500 € et des mécènes privés 1500 € également. Madame GASTINEL veut jouer bénévolement à ces concerts qui servent à lancer le festival de musique classique.

Madame THOMAS indique que la minorité va s'abstenir et lit le texte suivant : « Les subventions sont en priorité attribuées aux associations qui s'occupent d'enfants. Vous pouvez voir la liste des subventions sur le site de la commune et en 2008 vous verrez par exemple que pour 79 enfants de Montmerle, le foot a reçu 1580 €, la musique a eu pour 20 enfants de Montmerle, 400 €. Et c'est pareil pour toutes les associations, c'est-à-dire 20 € par enfant. Ponctuellement, on peut aider une association, c'est ce que l'on a fait l'année dernière avec l'Art en Sort pour son premier festival, elle a eu 1500 € à condition de s'autofinancer pour l'avenir. Cette somme inhabituelle car importante a été attribuée avec beaucoup de difficulté car au conseil municipal de mai 2007, sur 20 personnes il y a eu 6 voix contre et 5 absentes. Nous restons en accord avec ce qui a été décidé à ce moment là et qui nous paraît juste et équitable envers toutes les associations ».

Monsieur le Maire indique que ces concerts sont une bonne chose pour l'image de Montmerle sur Saône et qu'ils vont attirer des chaînes de télévision.

Madame FAVEL indique que d'autres associations de la commune sont en demande de subvention. Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas de demande en cours et que si c'est le cas qu'elles se fassent connaître.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 5 abstentions (Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M LAMURE, M CHAVENT),

**Décide** d'attribuer une subvention de 2000 € à l'Art en Srt.

**Dit** que ces crédits seront prélevés sur l'article 6574 du B.P. Commune.

### **N°3. Autorisation de signer une convention avec la commune de Thoissey concernant la CLIS.**

Monsieur le Maire fait part de la décision de la Commission des droits et de l'autonomie de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Ain qui a décidé de scolariser Anthony BESSON, domicilié à Montmerle sur Saône, dans la classe d'intégration scolaire (CLIS) de Thoissey.

Une convention doit être signée avec la commune de Thoissey afin que les frais de fonctionnement liés à la scolarisation de cet élève (environ 400 €) soient pris en charge par la commune de Montmerle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Thoissey.

### **N°4. Autorisation de vente des mobil homes du camp de tourisme.**

Monsieur le Maire indique au conseil que plusieurs campeurs ont demandé à la mairie la possibilité de racheter les mobil homes existant au camping municipal « Les Mûriers ».

L'acquisition de ces cinq mobil homes avait été faite en avril 2004 pour un montant total de 65 726.20 € TTC.

Les propositions écrites que la commune a reçues chiffrées les offres de rachat à 8000 € TTC.

Monsieur le Maire propose la vente des cinq mobil homes au prix de 8000 € TTC l'unité et de prévoir, l'acquisition d'autres mobil homes pour la saison 2009. Il s'agirait de les mettre en continuité de ceux existant pour créer un village de mobil homes. Ceux qui seraient vendus resteraient sur place avec un tarif d'emplacement particulier qui est à réfléchir. Le lieu d'implantation est étudié avec la création d'une dalle. Des devis ont été demandés pour ces nouveaux mobil homes et on est en train de se renseigner auprès du Comité départemental de tourisme de l'Ain sur les aspects juridiques : les nouveaux propriétaires pourront-ils les louer, lorsqu'ils seront trop vieux, pourra-t-on demander aux propriétaires de les enlever afin de ne pas se retrouver avec des équipements vétustes ?

Monsieur LAMURE demande si financièrement le camping pourra absorber l'investissement et si on pourra prévoir l'acquisition d'un nombre inférieur de mobil homes. Monsieur le Maire répond que le nombre de mobil homes qui sera acquis pour la saison prochaine n'est pas arrêté.

Considérant la vente de ces mobil homes, il convient de prévoir les inscriptions budgétaires nécessaires pour permettre la sortie d'inventaire de ces biens et constater la recette réalisée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** la vente des cinq mobil homes du camp de tourisme au prix de 8000 € TTC l'unité,

**Décide** de passer les écritures suivantes :

### **INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

#### **Opération n°13, Achat de mobil homes :**

Article 2313, fonction 0 : + 40 000 €

#### **RECETTES**

Article 024, Produit des cessions, fonction 0 : + 40 000 €

**TOTAL :** + 40 000 €

### **N°5. Rapport d'activités 2007 de la Communauté de communes Montmerle Trois Rivières.**

Vu le Code Général des Collectivités Publiques, notamment son article L 5211-39,

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2007 de la Communauté de communes Montmerle Trois Rivières,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Emet un avis favorable** sur le rapport d'activités 2007 de la Communauté de communes.

### **N°6. Information concernant le rapport d'activités 2007 de DYNACITE.**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport d'activités 2007 de DYNACITE et indique qu'il reste à disposition au secrétariat pour consultation.

### **N°7. Règlement du cimetière**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le règlement du cimetière avait été modifié en 2005. Suite à une formation suivie par deux agents de la commune, on s'est rendu compte

qu'aujourd'hui, ce règlement était à compléter car insuffisant. Plusieurs points sont à réfléchir pour que la commune se mette en conformité avec la réglementation.

Monsieur le Maire propose de créer une commission pour travailler sur ce dossier en partenariat avec les services de la mairie (Madame FRANCON et Mademoiselle FAYOLLE). Elle sera composée de Messieurs BOLE-BESANCON, PROST et LAMURE.

### **N°8. Opération « brioches » de l'ADAPEI**

Monsieur le Maire informe le conseil que les anciens responsables de l'opération « Brioches » de l'ADAPEI ne désirent plus s'en occuper. Il propose que pour la prochaine opération, qui doit se dérouler les 11 et 12 octobre 2008, le CCAS s'en occupe. Il précise par ailleurs les buts de l'ADAPEI de l'Ain.

Il ajoute qu'il faudra environ 36 bénévoles pour la distribution et que Madame KALLA se chargera de contacter les personnes pour l'organisation.

### **Informations du Maire**

- Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 21 septembre 2008.
- Les Francs pêcheurs nous informe que les travaux de la plate-forme pour handicapés sont terminés et demandent que soit versée la subvention. La réception officielle de ces travaux se déroulera fin septembre.
- La communauté de communes Montmerle Trois Rivières demande la mise à jour de la situation foncière du jeu de tir réalisé par les Archers Montmerlois, financé par la communauté de communes Montmerle Trois Rivières et qui se situe sur un terrain de la commune.
- Les Floralies 2009 demandent d'être mis en relation avec les services techniques de la commune afin de connaître notre projet.
- L'UCB organise une course cycliste le dimanche 28 septembre.
- Monsieur RODIERE a annoncé son arrêt à la présidence du Comité des fêtes, tout en restant membre de l'association. Monsieur le Maire rend hommage au travail qu'il a accompli pendant plusieurs années.
- La Mutuelle du Val de Saône a fait une demande de subvention qui sera étudiée ultérieurement.

### **Rapport des Commissions**

-Commission commerce, artisanat, emploi, économie :

Mademoiselle ALTHEN indique que la commission travaille sur l'organisation de la prochaine réunion extra-municipale du mois de novembre.

La fête des commerçants aura lieu du 8 au 18 octobre 2008 dans le cadre de l'opération « Commerces en Fête ».

L'audit sur l'utilisation des horodateurs est terminé. Les questionnaires sont revenus et les résultats pourront être présentés à un prochain conseil.

-Commission affaires sociales et jeunesse :

Madame KALLA indique que le recensement, par la commission, des jeunes de 12 à 18 ans est en cours et une visite de la MJC de Thoissey va être réalisée par Madame PRONE, Madame VERPLAETSE et Madame THOMAS.

Des propositions d'actions vont être faites pour la semaine de la prévention routière.

Le calendrier des permanences sociales a été établi.

La commission a eu une réunion avec la responsable du CLIC des Trois cantons qui opère sur le secteur, Madame PARDON. Le CLIC a un rôle dans le secteur des personnes âgées. Celui de Thoissey existe depuis 2003. Madame PARDON vient à Montmerle le jeudi après-midi, sur rendez-vous.

-Commission sport, associations, sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON informe le conseil que 28 associations ont participé au forum des associations le 14 septembre 2008. La manifestation s'est bien déroulée, notamment au vu du nombre de nouveaux adhérents. La commission remercie tous les participants à cette journée. Il sera proposé d'inviter directement les nouveaux habitants pour les prochaines années.

La réunion pour l'organisation du Téléthon aura lieu le 17 septembre 2008.

-Commission tourisme, camping, festivités, culture :

Monsieur ROLLET fait part du bilan de la foire : il y a eu 83 chevaux ; 921 voitures de visiteurs (50% de moins que l'année dernière) ; 198 emplacements de forains. La baisse est due à la pluie toute la journée.

Les recettes sont de 14 000 € pour les emplacements, 2763 € pour les visiteurs, avec un total de recettes de 18 591 €. Une commission foire va être créée et se réunira régulièrement pour réfléchir aux évolutions à apporter.

Au camping, à ce jour il y a eu 370 emplacements occupés par des passagers. Le nombre de visiteurs à la journée est en baisse certainement à cause des fraudes.

90 réponses au questionnaire sur le fonctionnement du camping ont été rendues. La commission va commencer à dépouiller les résultats.

L'exposition de Mick MICHEYL est toujours en cours.

-Commission travaux, environnement :

Monsieur CAMPION indique que la plate-forme de pêche pour les handicapés est terminée.

Il y a toujours des problèmes avec l'assainissement. Des expertises des assurances sont en cours suite aux inondations de la place de l'Eglise. Cela a été l'occasion de faire le point sur les travaux déjà engagés pour résoudre ces problèmes.

Les travaux de mise en séparatif du réseau du camping vont être réalisés.

Les travaux de la MFR sur le site des Minimes vont être effectués les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 octobre 2008, l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France étant arrivée. Des travaux préparatoires sont réalisés en ce moment par les services techniques.

## **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

Madame PRONE souhaite que la signalétique de l'école privée pour les automobilistes soit améliorée. Monsieur le Maire répond que la commission sécurité va travailler sur ce point.

Madame BONNEL signale que les lotissements Les Clairières et les Acacias n'ont pas été destinataires du dernier Montmerle Info. Au sujet du Montmerle Info spécial foire qui avait été annoncé, elle constate que c'était un numéro normal et que la minorité aurait du avoir l'espace qui lui est réservé habituellement.

Elle indique qu'à leur demande du 8 avril 2008, il leur a été répondu (courrier du 7 août 2008) : « ...vous comprendrez que les contraintes budgétaires notamment, ne permettent pas d'y répondre dans sa totalité... ». Elle redemande à ce que du matériel leur soit mis à disposition comme cela se pratique dans d'autres communes. Monsieur le Maire répond que du matériel leur sera mis à disposition.

Monsieur LAMURE indique qu'il manque une brique de la Tour des Minimés.

Monsieur PROST demande si le trajet de la course cycliste reste le même. Monsieur BOLE-BESANCON répond que non car il passe sur la départementale.

Madame THOMAS demande si les quais de Saône ne pourraient pas être fermés toute l'année car même pendant l'hiver, de nombreuses personnes se promènent sur les quais. Monsieur le Maire répond que l'espace qui est fermé a déjà été élargi cette année mais qu'on peut réfléchir à un temps de fermeture plus long. Ce sera à étudier dans le cadre plus général de la sécurisation des quais.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h35.